



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 À 20 H 15

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
3. **Adoption - Prévisions budgétaires et incidences - Année 2018**
4. **Règlements**
 - 4.1 Adoption - Règlement 455-2017 - Compensation pour le service d'aqueduc
 - 4.2 Adoption - Règlement 454-2017 - Compensation pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées
 - 4.3 Adoption - Règlement 456-2017 - Variété de taux de la taxe foncière générale
 - 4.4 Adoption - Règlement 457-2017 - Modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations
 - 4.5 Adoption - Règlement 458-2017 - Taux pour les taxes de secteurs
 - 4.6 Adoption - Règlement 459-2017 - Compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables
5. **Adoption - Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020**
6. **Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
7. **Levée de la séance**

DONNÉ À SAINT-SAUVEUR, le 13 décembre 2017.

Le greffier et directeur des Services juridiques,

Jean-François Gauthier, MBA, OMA
Avocat